



Commission Départementale d'Arbitrage

RÈGLEMENT DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

« LE CARTON BLANC »

Dans un souci de simplification, les dispositions des règlements qui traitent des licenciés emploient le masculin. Cependant, ce règlement s'appliquera tant aux compétitions féminines que masculines, à moins que des clauses spécifiques n'en disposent autrement.

L'exclusion temporaire est une sanction sportive à vocation préventive, pédagogique et éducative, inscrite sur la feuille de match. Elle n'entraîne aucune sanction financière ni suspension.

1 – CHAMP D'APPLICATION

L'exclusion temporaire est applicable à l'ensemble des pratiquants évoluant en compétitions départementales D1 jeunes sur toutes les catégories U14 à U18 **et sera élargi pour 2026/2027 aux U14 D2 et aux Seniors D2 et D3**. Elle ne s'applique pas lors des rencontres de la Ligue de Paris, de la Coupe GAMBARDELLA et des coupes départementales.

2 – LES JOUEURS CONCERNES

Tous les joueurs présents sur le terrain peuvent faire l'objet d'une exclusion temporaire (y compris le gardien ou gardienne de but) à l'exclusion des remplaçants et des remplacés qui seront sanctionnés par un avertissement s'ils commettent une infraction aux lois de jeu passible d'un avertissement.

3 – MOTIF DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'exclusion temporaire sera signifiée par l'arbitre pour les motifs suivants :

Manifester sa désapprobation en paroles ou en actes.

Retarder délibérément la reprise du jeu.

Non-respect de la distance réglementaire lors de l'exécution d'une balle à terre, d'un corner, d'un coup franc ou d'une rentrée de touche.

Pour tout autre motif prévu par les lois du jeu, le joueur fautif sera sanctionné d'un avertissement.

4 – DUREE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire est la même pour toutes les fautes déterminées précédemment.

La durée de l'exclusion temporaire sera de 8 minutes pour les matchs de 80 minutes, elle sera de 10 minutes pour les matchs de 90 minutes.

5 – NOTIFICATION et APPLICATION DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

L'arbitre notifiera au joueur l'exclusion temporaire soit :

En montrant le carton blanc, puis en pointant clairement des deux bras la zone temporaire (en général le banc du joueur)



L'exclusion temporaire devra être notifiée au joueur lors d'un arrêt de jeu. Au cas où l'arbitre n'arrêterait pas le jeu immédiatement, en raison d'un avantage, la sanction sera notifiée au joueur dès le premier arrêt de jeu suivant l'infraction constatée.

L'exclusion temporaire est un avertissement auquel s'ajoute une période de jeu pendant laquelle le joueur ne peut plus participer au match et ce, sans être remplacé.

Un joueur qui reçoit une exclusion temporaire puis un avertissement doit être exclu avec présentation du carton rouge pour avoir reçu deux avertissements.

Un joueur qui reçoit un avertissement puis commet une faute passible d'une exclusion temporaire se voit montrer un second carton jaune par l'arbitre puis le carton rouge pour avoir reçu deux avertissements.

6 – DECOMPTE DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE

La durée de l'exclusion temporaire débute à partir du moment où le joueur sanctionné est sorti des limites du champ de jeu et que le jeu a repris.

La durée de l'exclusion temporaire doit être décomptée en temps de jeu effectif. L'arbitre doit donc y inclure tout le temps « perdu » pour des arrêts de jeu (temps de remplacements, blessures, tentatives volontaires de retarder le jeu ...)

Le décompte s'effectue sous la responsabilité exclusive de l'arbitre qui pourra se faire aider par un(e) délégué(e) officiel(le) ou son arbitre assistant.

En aucun cas, il ne pourra y avoir de discussion ni de réserves sur la durée de l'exclusion temporaire.

A l'issue de l'exclusion temporaire, l'arbitre permet au joueur de revenir le terrain. Le joueur doit pénétrer sur le terrain à la hauteur de la ligne médiane avec l'accord de l'arbitre qui peut être donné pendant que le ballon est en jeu, sauf si le joueur sanctionné était le gardien de but.

Le joueur exclu temporairement ne pourra être remplacé durant la durée de la sanction. A l'issue du temps prévu pour l'exclusion temporaire, l'équipe peut faire entrer sur le terrain :

Soit le joueur qui avait été exclu temporairement

Soit un joueur remplaçant inscrit sur la feuille de match.

Au cas où la 1ère période d'une rencontre se termine alors qu'une exclusion temporaire est en cours, le joueur sanctionné devra purger la durée restante en 2ème période.

7 – STATUT DU JOUEUR EXCLU TEMPORAIREMENT

Le joueur exclu temporairement est considéré comme faisant partie intégrante de l'équipe. Il ou elle va sur le banc de touche, et reste soumis à l'autorité de l'arbitre et pourra, le cas échéant, être sanctionné d'un avertissement ou d'une exclusion. Il ou elle pourra demeurer sur le banc de touche pour toute la durée de la sanction, ou s'échauffer si nécessaire dans une zone délimitée au préalable ne perturbant pas le déroulement de la rencontre.

8 – NOMBRE DE JOUEURS EXCLUS TEMPORAIREMENT

Dans le cas où une équipe se trouverait réduite à moins de 8 joueurs, la rencontre sera arrêtée, par l'arbitre, en application des lois du jeu. Dans ce cas, l'arbitre devra compléter la feuille de match et rédiger un rapport circonstancié qu'il adressera au District.

9 – SANCTIONS ET ADMINISTRATIFS

L'exclusion temporaire n'entraîne aucune amende financière pour le club. Néanmoins les exclusions temporaires seront notifiées sur la feuille de match.

